

Le temps partiel, une arnaque ?

Autor(en): **Joz-Rolland, Emmanuelle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[91] (2003)**

Heft 1474

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

100%

50%

Le temps partiel, une arnaque ?

A toutes celles et ceux qui pensaient que l'égalité entre homme et femme était, dans nos contrées occidentales, en voie de réalisation, sortez vos mouchoirs ! La dernière étude statistique¹, publiée par le Bureau fédéral de l'égalité en mars 2003, sur le temps partiel, prouve combien et de quelle scandaleuse manière, les femmes sont discriminées dans le monde du travail et, partant, réduites *ipso facto* à des rôles de ménagères et de mères.

EMMANUELLE JOZ-ROLLAND

En Suisse, si l'on exclu les apprenti-e-s, 60% des femmes travaillent à temps partiel contre 12% des hommes. La famille est pour 53% des femmes la raison qu'elles invoquent pour justifier de leur emploi à temps partiel alors que seulement 8% de ces messieurs daignent délaissier en partie leur travail pour ces mêmes raisons. En effet, le temps partiel est pour 40% d'entre eux l'occasion de se former ou de pratiquer une activité accessoire. Le souci de la famille est donc l'apanage des femmes, les hommes, qui pourtant profitent de la stabilité affective procurée par un propre et doux foyer, semblent très minoritairement enclins à donner de leur personne pour sa bonne marche. Seule petite exception, lorsque les hommes se retrouvent responsable d'une famille monoparentale, ils souhaitent pour 20% d'entre eux un travail à temps partiel. Qu'en est-il concrètement ? Les chiffres manquent. Mais pour peu qu'il faille effectivement s'occuper des enfants, les hommes semblent prendre la mesure de ce que cela implique en terme d'heures de travail.

Un maillon dur de la société patriarcale: le mariage

Ces premières constatations en cache une autre tout aussi révoltante. Le mariage, qui à première vue semble un indice neutre quant au temps partiel, se révèle, au contraire, déterminant. Les hommes mariés ayant des enfants sont deux fois moins nombreux à travailler à temps partiel que les pères vivant en couple, mais sans l'aval d'un maire ou d'un pasteur. Parallèlement, les femmes mariées avec enfants sont nettement plus nombreuses à travailler à temps partiel que celles qui élèvent des enfants au sein d'un couple concubin. Ainsi, par le biais d'une étude sur le temps partiel, l'institution du mariage se révèle un agent certain de la perpétuation des rôles sexués, un maillon dur de la société patriarcale.



Mais la famille n'est pas la seule entrave au travail à temps complet des femmes. Le monde du travail insidieusement rend apparemment la vie plus dure aux femmes qui souhaitent et qui peuvent se permettre le temps plein. Sur environ 750000 femmes qui travaillent à temps partiel, 31000 d'entre elles avouent avoir cherché sans succès un plein temps. En revanche, sur 500 000 hommes qui souhaitaient passer d'un temps partiel à un plein temps, «seuls» 17000 ont essuyé un échec. De plus, les femmes qui ont un travail à temps plein sont plus souvent que les hommes (respectivement 9% et 4%) sous le coup d'un contrat à durée limitée.

Discriminations indirectes

Les années de formation ne changent rien à l'affaire puisque, quel que soit leur niveau d'étude, les femmes restent grosso modo 60% à travailler partiellement. Les hommes, quant à eux, pratiquent le temps partiel durant leurs années de formation, c'est-à-dire que ce temps partiel n'est que provisoire et qu'il constitue un revenu d'appoint. Le temps partiel concerne aussi ceux qui ont peu ou pas de diplôme. Contrairement aux femmes donc, le travail partiel des hommes est un signe de peu de qualifications.

Cette situation inégalitaire ne se modifie en rien lorsque l'on grimpe dans la hiérarchie. Les femmes, évidemment largement minoritaires dans les postes à responsabilité (26% contre 48% d'hommes) continuent, lorsqu'elles y parviennent, à pratiquer le temps partiel. Quarante-huit pour cent d'entre elles sont « chef » à temps partiel, alors que leurs homologues ne le sont qu'à 6%.

La précarité est aussi surtout une affaire de femmes. Si on considère qu'un plein temps représente 40 heures hebdomadaires et que chaque salaire est calculé sur la base de ces 40 heures, 18% des femmes touchent moins de 3 000 francs par mois contre 5% des hommes. Et ce taux augmente à mesure que le temps partiel est bas (moins de 60%), c'est-à-dire qu'à mesure que le temps de travail diminue, le salaire absolu (calculé sur la base des 40 heures par semaine) est lui aussi de plus en plus bas. Le temps partiel est donc une forme claire de discrimination indirecte. Le temps partiel paie moins que le temps plein, et comme le temps partiel concerne en premier lieu les femmes, la conclusion s'impose. Evidemment, ce phénomène s'ajoute au fait que quel que soit le taux d'occupation, les revenus des femmes restent désespérément inférieurs à ceux des hommes.

Mais le comble de l'injustice est atteint lorsque l'étude nous apprend que les hommes sont plus nombreux à jouir d'horaires flexibles que les femmes (respectivement 48% et 36%). Elles sont donc majoritairement préoccupées par leur famille, s'occupent du ménage et des enfants mais ont, pour toute reconnaissance, l'insigne malheur de se voir infliger des horaires plus contraignants que leurs partenaires. Ajoutons encore, pour terminer ce funeste tableau, que le travail sur appel, infâme procédé qui empêche les travailleuses d'organiser leur temps et les met dans un état absolu d'insécurité touche 8% de femmes contre 3% d'hommes.

La révolution ?

Ainsi, les chiffres du temps partiel et par conséquent du travail, démontrent encore une fois en ce printemps 2003 l'ampleur de la catastrophe. Privées d'assurance maternité, n'ayant « gagné », en vingt ans, que quelques minutes de ménage fait par nos tendres moitiés, et contraintes par le marché du travail à gagner moins, les femmes n'ont-elles décidément que leur yeux pour pleurer ? Apparemment il n'en est pas question puisque l'étude révèle que 85% d'entre elles sont satisfaites de leur travail. Inutile donc, l'appel à la grève ? *

* Silvia Strub, *Le temps partiel en Suisse*, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), Ed. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, mars 2003. L'étude est disponible à l'adresse suivante : www.fairplay-at-work.ch

Quelques chiffres supplémentaires pour se convaincre

Nombre de salarié-e-s avec un contrat de travail à durée limitée

	<20%	20-39%	40-59%	60-79%	80-99%	100%	Total
Femmes	7000	12000	14000	8000	8000	51000	100 000
Hommes	7000	4000	5000	5000	4000	53000	78 000

Salaires médians standardisés (bruts) des salarié-e-s selon le taux d'occupation (salaire calculé sur la base d'un temps plein de 40 h/sem.)

	<20%	20-39%	40-59%	60-79%	80-99%	100%	Tous
Femmes	4162	4167	4875	4911	5291	4688	4711
Hommes	4167	4549	5177	5234	6194	5982	5946